

MARCHÉS CÉRÉALIERS OUEST-AFRICAINS :

Vers une dépendance croissante aux importations ou une souveraineté alimentaire régionale ?

par Monsieur Roger Blein

consultant,

Bureau Issala*

et Monsieur Bio Goura Soulé

agro-économiste,

Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale (LARES Bénin)*

MM. Roger Blein et Bio Goura Soulé sont spécialistes des politiques agricoles et de sécurité alimentaire, intégrées dans les dynamiques d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et du Centre. Ils interviennent plus particulièrement en appui aux institutions publiques et aux organisations de producteurs agricoles.

* www.bureau-issala.com et <http://lares-benin.org/>

Sommaire

INTRODUCTION

1. DES MARCHÉS TIRÉS PAR LA DEMANDE

- 1.1. 1980 – 2010 : LES PRODUCTEURS ONT RÉPONDU À LA CROISSANCE DE LA DEMANDE
- 1.2. UN DÉCALAGE CROISSANT ENTRE LA STRUCTURE DE LA DEMANDE ET CELLE DE L'OFFRE

2. DES PRODUCTEURS TRÈS INSÉRÉS DANS LES MARCHÉS

- 2.1. LA SITUATION DANS LES RÉGIONS FAIBLEMENT ARROSÉES
- 2.2. LA SITUATION DANS LES RÉGIONS MIEUX ARROSÉES

3. LES BASSINS D'ÉCHANGES CÉRÉALIERS

- 3.1. CINQ SOUS-ESPACES MARCHANDS CÉRÉALIERS EN AFRIQUE DE L'OUEST
- 3.2. LE RÔLE MAJEUR DES MARCHÉS INTERNATIONAUX EN TERMES D'AJUSTEMENT DU MARCHÉ RÉGIONAL

4. 2010 – 2030 : DE NOUVELLES RUPTURES À L'HORIZON

- 4.1. UNE DEMANDE QUI EXPLOSE....
- 4.2. ... ET SE MODIFIE EN PROFONDEUR....
- 4.3. ... DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL RADICALEMENT NOUVEAU DEPUIS 2008 !

5. LA GESTION DE LA VOLATILITÉ DES PRIX : L'ENJEU MAJEUR DES PROCHAINES ANNÉES

6. LES SCÉNARIOS D'AVENIR : DÉPENDANCE CROISSANTE OU SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE RÉGIONALE ?

Liste des illustrations

TABLEAU 1

COUVERTURE DES BESOINS CÉRÉALIERS PAR LA PRODUCTION ET LES IMPORTATIONS POUR LES ANNÉES 2007 – 2008

TABLEAU 2

CINQ NIVEAUX DE TARIFS DOUANIERS POUR LE TARIF EXTÉRIEUR COMMUN (TEC) DE LA CEDEAO

ANNEXE 1 / TABLEAU A

BLÉS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES IMPORTATIONS DEPUIS 2001 / 2002

ANNEXE 1 / TABLEAU B

SORGHO EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES DEPUIS 2001 / 2002

ANNEXE 1 / TABLEAU C

MILS ET FONIO EN AFRIQUE DE L'OUEST : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DEPUIS 1999

ANNEXE 1 / TABLEAU D

RACINES ET TUBERCULES EN AFRIQUE DE L'OUEST : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DEPUIS 1998

CARTE 1

COMMERCE DES CÉRÉALES EN AFRIQUE DE L'OUEST : LES ESPACES D'ÉCHANGES

GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DE LA COUVERTURE GLOBALE DES BESOINS CÉRÉALIERS DES PAYS DE LA CEDEAO DEPUIS 1980

GRAPHIQUE 2

PRODUCTION CÉRÉALIÈRE DES PAYS DE LA CEDEAO SUR LA PÉRIODE 2007 – 2008

GRAPHIQUE 3

PART DES DIFFÉRENTS PAYS DANS LES IMPORTATIONS RÉGIONALES
DE CÉRÉALES ET DE PRODUITS CÉRÉALIERS SUR LA PÉRIODE 2007 – 2008

GRAPHIQUE 4

ÉVOLUTION DE L'INSTABILITÉ INTRA-ANNUELLE DES PRIX DU SORGHO À LA PRODUCTION
À SOLENZO AU BURKINA FASO SUR LES CAMPAGNES 1999 / 2000 – 2008 / 2009

GRAPHIQUE 5

ÉVOLUTION DE L'INSTABILITÉ INTER-ANNUELLE DES PRIX DU SORGHO À LA PRODUCTION
À SOLENZO AU BURKINA FASO SUR LES CAMPAGNES 1999 / 2000 – 2008 / 2009

INTRODUCTION

Le marché céréalier ouest-africain est à la fois mal connu et objet de transformations majeures et rapides. Deux idées construites il y a plusieurs décennies continuent de structurer analyse et raisonnement :

- ◆ La première porte sur la dépendance croissante de la région à l'égard des importations.
- ◆ La seconde laisse à croire que les céréales produites localement sont principalement auto-consommées et que seuls 10 à 15 % de la production – soit tout de même 6 à 9 millions de tonnes à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest ! – seraient mis en marché.

Ces deux idées méritent d'être sérieusement revisitées à la lumière des connaissances récentes. La région n'a pas sensiblement accru sa dépendance à l'égard du marché mondial depuis trente ans. Mais la structure de sa consommation diverge de la structure de sa production avec, en particulier, la place croissante du riz dans les régimes alimentaires. Les producteurs céréaliers sont désormais très insérés dans des marchés qui leur sont peu favorables.

Un diagnostic actualisé permettrait de concevoir des politiques publiques plus aptes à anticiper et à orienter les évolutions souhaitables du secteur céréalier ouest-africain. La demande céréalère régionale est appelée à doubler durant les vingt à vingt-cinq prochaines années, à s'urbaniser et à se segmenter profondément. Depuis 2008, l'Afrique de l'Ouest s'inscrit dans un nouveau contexte international qui lui ouvre de nouvelles opportunités, mais comporte aussi des risques importants en raison de la volatilité des

prix, de la forte connexion des marchés régionaux avec les marchés internationaux et des concurrences tant pour l'utilisation des terres que pour la destination des produits agricoles, entre usages alimentaires et énergétiques.

1. DES MARCHÉS TIRÉS PAR LA DEMANDE

L'agriculture ouest-africaine se trouve aujourd'hui à un tournant. La production a globalement suivi la croissance de la demande alimentaire de ces trente dernières années. Mais elle l'a fait sur la base d'un modèle de production extensif, fondé sur l'accroissement des surfaces mises en culture. Ce modèle n'est plus reproductible en raison de la raréfaction des terres et de l'épuisement des sols. De nouvelles mutations structurelles vont transformer les sociétés africaines et impacter les conditions de l'approvisionnement et de la sécurité alimentaire, mais aussi les évolutions des agricultures et de leur insertion dans le marché au cours des vingt prochaines années.

1.1. 1980 – 2010 : les producteurs ont répondu à la croissance de la demande

Sous l'effet de la croissance démographique et de l'amélioration des apports caloriques par habitant, la demande régionale de céréales est passée de 21,7 millions de tonnes au début des années quatre-vingt à plus de 70 millions de tonnes à la fin des années deux mille. Cette consommation inclut toutes les formes de valorisation : alimentation

ENCADRÉ 1

L'espace ouest-africain

L'espace ouest-africain correspond à la région formant la *Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest* (CEDEAO). Celle-ci rassemble quinze pays : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Huit d'entre eux (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) sont membres de l'*Union économique et monétaire ouest-africaine* (UEMOA). Ils partagent la même monnaie, le *Franc CFA*, dont le taux de change, garanti par le Trésor français, est fixe avec l'euro à raison d'un euro = 655,957 FCFA. Les sept autres pays (Cap Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria et Sierra Leone) ont chacun leur propre monnaie.

Les quinze États sont engagés dans un processus de création de monnaie unique, l'ECO. Mais son calendrier de mise en œuvre est régulièrement repoussé en raison des réticences de certains pays, en particulier francophones, quelque peu inquiets à l'idée de partager une monnaie avec l'économie nigériane, ainsi que des difficultés liées au processus de convergence macro-économique.

Jusqu'ici, l'espace UEMOA était une union douanière dotée d'un *Tarif extérieur commun* (TEC), les sept autres pays de la CEDEAO menant chacun leur propre politique commerciale. Mais, aiguillonnés par la négociation du nouveau régime commercial avec l'Union européenne (*l'Accord de partenariat économique*, qui doit remplacer le régime des préférences commerciales des Conventions de Lomé), les quinze États ont engagé une profonde réforme de leur régime commercial. Celle-ci prévoit la mise en place d'un marché commun et d'un TEC unique. Le principe d'étendre le TEC de l'UEMOA à l'ensemble de l'espace CEDEAO a été adopté en janvier 2006. La structure tarifaire fondée sur quatre niveaux de droits de douane (0, 5, 10 et 20 %) a été complétée en 2009 par un cinquième niveau de tarif à 35 % réservé aux « *biens spécifiques pour le développement économique* ». La nouvelle structure tarifaire fait encore l'objet de négociations ardues en raison des énormes disparités de poids des économies nationales et des capacités productives qui en découlent (substitution aux importations). Elle devrait être arbitrée lors d'un sommet extraordinaire des chefs d'état de la CEDEAO en octobre 2013.

humaine, transformation par les industries brassicoles, production artisanale de bière, productions artisanales et industrielles d'aliments du bétail, etc. ¹.

La production régionale assure près de 80 % de la consommation régionale. Comme le prouve le *Graphique 1*, la dépendance de la région à l'égard des importations (part dans la consommation céréalière globale) ne s'est pas sensiblement accrue en valeur relative ces trente dernières années. Aujourd'hui, les importations portent sur un volume d'environ 14 millions de tonnes, dont 60 % de riz.

1 - Les données statistiques ne permettent pas d'isoler les volumes de céréales entrant directement dans l'alimentation humaine. Les normes de consommation établies dans les pays sahéliers à partir d'enquêtes auprès des ménages n'ont pas été actualisées depuis les années quatre-vingt-dix. À titre d'exemple, les normes officielles de consommation utilisées pour l'établissement des bilans céréaliers (production brute – pertes et semences + stocks initiaux – stocks finaux + importations commerciales et aides alimentaires – exportations) sont de 190 kg par habitant au Burkina Faso, 204 kg au Mali, 242 kg au Niger et 185 kg au Sénégal.

1.2. Un décalage croissant entre la structure de la demande et celle de l'offre

L'évolution de la consommation est néanmoins en déphasage avec la production :

- ◆ La production régionale de blé reste très faible, alors que la consommation s'accroît sous le double effet de la croissance démographique et de l'urbanisation, avec le développement de la consommation de pain et des pâtes alimentaires.
- ◆ La part du riz dans les régimes alimentaires s'est elle aussi nettement accentuée. La régularité de la qualité, la relative stabilité des prix mondiaux et la rapidité de préparation constituent les principaux facteurs favorables à la pénétration du riz, de diverses qualités, dans les régimes alimentaires en milieu urbain comme rural.

ENCADRÉ 2

Les différentes céréales dans l'espace ouest-africain

Le secteur céréalier ouest-africain comprend les céréales produites dans la région et les céréales importées.

On qualifie généralement de *traditionnelles* ou *locales* les céréales – mil et fonio – produites dans la région et non échangeables, c'est-à-dire ne faisant pas l'objet d'un commerce international hors de l'Afrique. Elles sont cultivées dans les zones agricoles les plus sèches (400 à 600 mm de pluie par an). Le sorgho est assimilé à cette catégorie, bien qu'il fasse l'objet de quelques échanges internationaux. Cette céréale des zones soudano-sahéliennes et soudaniennes est cultivée pour partie dans les mêmes zones que le mil, mais il est plus productif dans les zones mieux arrosées (jusqu'à 800 mm).

Le maïs est produit dans les zones bénéficiant d'une pluviométrie suffisante, généralement supérieure à 800 mm. Selon la disponibilité des intrants, les producteurs des zones soudaniennes arbitrent entre le maïs (plus productif avec intrants) et le sorgho, plus rustique. Le maïs est utilisé aussi bien en alimentation humaine qu'animale et dans l'industrie brassicole. Le maïs et le sorgho sont des produits échangeables sur le marché international. Ils sont l'objet d'une concurrence directe, alors que les mils et les fonios font l'objet d'une concurrence indirecte, via les effets de substitution dans l'alimentation humaine, en fonction des niveaux de prix.

Le riz est la céréale la plus directement en concurrence entre riz importé et riz local.

Quant au blé, il est importé sous deux formes : soit en grains qui sont broyés dans les moulins implantés dans différents pays, soit sous forme de farine directement utilisable par les filières boulangères. La production régionale est négligeable.

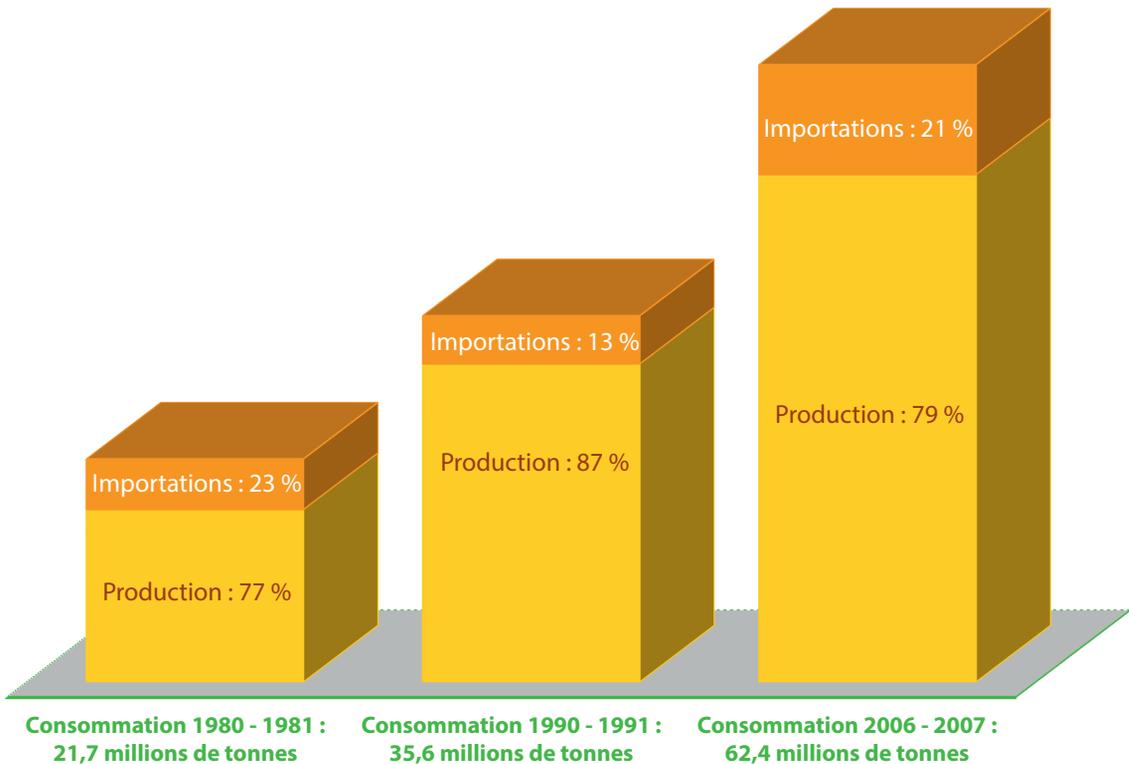
ENCADRÉ 3

Des données statistiques fragiles

La plupart des données sur les productions et les échanges de céréales sont issues de la base FAOSTAT. Elle permet de disposer de séries longues pour les différentes céréales locales ou importées, ainsi que pour l'ensemble de la période prise en considération.

La plupart des informations reposent sur les données fournies par les systèmes nationaux de statistiques et d'enquêtes agricoles. La fiabilité de ces systèmes est hétérogène au sein de la *Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest* (CEDEAO). Afin de lisser « l'effet année », les données de production et de commerce sont généralement présentées à travers des moyennes mobiles sur deux ou trois ans. Ceci permet de limiter les risques d'une mauvaise interprétation des tendances de long terme. Par ailleurs, mieux vaut retenir les tendances plutôt que les chiffres précis, compte tenu de la qualité variable des données selon les pays.

Graphique 1
Évolution de la couverture globale des besoins céréaliers des pays de la CEDEAO depuis 1980
 (Source : auteur d'après les données Fao)



Entre 1980 et 2010, les importations de blé sont passées de 14 à 22 kg par habitant (+ 8 kg), alors que la consommation des urbains progressait de 53 à 56 kg (+ 3 kg). Sur la même période, les importations de riz ont augmenté de seulement 3 kg, passant de 12 à 15 kg par habitant, alors que la consommation des urbains diminuait de 8 kg, passant de 45 à 37 kg. Si les deux céréales restent fondamentalement associées à la consommation urbaine, ces données traduisent leur montée en puissance dans les systèmes alimentaires ruraux ².

Les crises alimentaires, qui frappent plus durement les zones sahéniennes, favorisent la percée du maïs et du riz dans les zones rurales, au détriment du mil et du sorgho. Ceux-ci souffrent en effet particulièrement des impacts du changement et de la variabilité climatiques dans les zones agricoles les plus sèches. Leurs rendements restent très faibles – de 400 à 800 kg de l’hectare – car ils bénéficient peu d’améliorations variétales, reçoivent une très faible fertilisation minérale et souffrent de la chute de la fertilité des terres résultant du recul des méthodes traditionnelles de jachère longue, lié à l’extension des surfaces cultivées et à la pression foncière croissante.

Pour combler les déficits locaux, toutes céréales confondues, la région a importé du riz, une céréale régulièrement disponible et dont les prix internationaux sont restés

relativement stables jusqu’en 2007. Davantage que celles de blé et de maïs, les importations de riz ont constitué la variable d’ajustement face à l’irrégularité des productions ouest-africaines : dans les pays sahéniens, les volumes de céréales peuvent en effet varier de 5 à 25 % d’une année sur l’autre. De leur côté, les ménages ont eu tendance à privilégier le riz en raison de son prix inférieur à celui des céréales locales dont les prix ont flambé en raison de la pénurie sur les marchés locaux et régionaux. Considéré comme une céréale des systèmes alimentaires urbains dans les pays sahéniens, le riz est aujourd’hui fortement présent dans l’alimentation des ruraux, en dehors des zones de production. Le *Tableau 1* rend compte du décalage entre la structure de la production régionale et la structure de la consommation.

Ces dynamiques de production et de consommation se sont inscrites dans un contexte international et régional très particulier. Du début des années quatre-vingt-dix jusqu’en 2007, les marchés mondiaux des céréales ont été caractérisés par des prix considérés comme relativement bas, mais assez stables, en particulier pour le blé et le riz, les deux principales céréales importées dans la région. Les prix étaient fortement influencés par les politiques de soutien aux exportations pratiquées par les grands pays producteurs de blé, en particulier jusqu’à la fin des années quatre-vingt-dix, voire le début des années deux mille.

2 - Source : CSAO / OCDE 2012, d’après données FAO.

Tableau 1
Couverture des besoins céréaliers par la production et les importations pour les années 2007 – 2008

	Part de chaque céréale dans :		Part de la consommation de chaque céréale couverte par :	
	la production régionale	la consommation régionale	la production	les importations
Mil – Sorgho	57 %	45 %	100 %	0 %
Maïs	25 %	20 %	98,1 %	1,9 %
Blé	0 %	8 %	1,5 %	98,5 %
Riz	18 %	27 %	52,8 %	47,2 %

Source : auteurs d'après données Fao

L'application de l'Accord agricole signé en 1994 dans le cadre des accords de Marrakech³ a permis de réduire très sensiblement le niveau de subventions et de développer des soutiens internes considérés comme ayant peu ou pas d'influence sur le fonctionnement des marchés et la formation des cours mondiaux. Mais ces réformes politiques réalisées dans les pays exportateurs (maîtrise de l'offre et réduction des subventions à l'exportation) expliquent en partie les tensions et la plus forte instabilité enregistrées sur les marchés depuis quelques années. Dans le cas du riz, la problématique est sensiblement différente dans la mesure où deux catégories d'opérateurs cohabitent sur le marché international : des exportateurs traditionnels réguliers et de « *grands producteurs – consommateurs* » asiatiques qui utilisent le marché mondial comme variable d'ajustement de leur marché intérieur. Compte tenu du caractère stratégique du riz dans l'alimentation de ces derniers, la stabilité de leur marché intérieur – qui repose sur des politiques de stockage et de gestion des échanges extérieurs – constitue un enjeu majeur⁴.

Au niveau ouest-africain, ces années sont celles où la plupart des pays ont été soumis à des programmes d'ajustements économiques et financiers. L'objectif était d'assainir les finances publiques face à la crise de la dette. Négociés avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, ces programmes constituaient la contrepartie de mesures de restructuration de la dette (annulation partielle, rééchelonnement) et de refinancement des économies. Ils ont été marqués par deux catégories de mesures importantes pour les marchés céréaliers :

- ◆ La libéralisation du commerce extérieur : dès le début des années quatre-vingt, les échanges extérieurs ont été libéralisés via le démantèlement partiel ou total des droits de douane appliqués sur les importations. Seul le Nigeria – qui disposait d'une plus grande autonomie vis-à-vis des institutions financières internationales en raison de sa rente pétrolière – a pu conserver, sur ses

importations cérésières, des tarifs douaniers élevés, dépassant souvent les 100 %, voire même des mesures de prohibition. Dans les autres pays, la libéralisation a aussi conduit à remettre en cause les contingents, ainsi que le monopole public d'importation jusque-là exercé par les offices de commercialisation au profit d'opérateurs privés.

- ◆ La libéralisation du commerce intérieur : jusqu'aux années 1980 – 1985, le commerce privé des céréales n'était généralement pas autorisé, même si nombre d'opérateurs privés intervenaient « *clandestinement* ». Dans la foulée des indépendances, les États ouest-africains (en particulier les pays sahéliens, dont les régimes alimentaires sont fondés sur les céréales) avaient mis en place des *offices cérésières* ou *boards* dans les pays anglophones. Ceux-ci disposaient du monopole de la commercialisation intérieure et de l'importation et étaient chargés d'appliquer les prix administrés et d'opérer le stockage. La privatisation du commerce s'est accompagnée de la restructuration des offices qui se trouvaient en situation de quasi-faillite en raison de problèmes de gestion et surtout de dépenses insuffisamment provisionnées par les budgets publics pour subventionner les prix à la consommation. Elle s'est aussi accompagnée d'un repli sur des prérogatives jugées stratégiques ou régaliennes : l'entretien d'un stock de sécurité alimentaire mobilisable en cas de crise, ainsi que la mise en place de systèmes d'information chargés du suivi hebdomadaire des prix à la production et à la consommation, ceci afin de réduire les asymétries d'information et introduire de la transparence dans le fonctionnement des marchés.

Dans une période qui a vu la population ouest-africaine passer de 140 à près de 300 millions de personnes et la part de la population urbaine de 25 à près de 50 %, ce contexte a permis aux gouvernements de privilégier un approvisionnement peu coûteux en provenance des marchés mondiaux. Celui-ci était censé assurer la paix sociale et la stabilité politique puisqu'il facilitait l'accès à l'alimentation des populations urbaines pauvres, les plus enclines à se révolter contre les pouvoirs en place comme l'ont prouvé les émeutes de la faim déclenchées par la flambée

3 - Ces accords ont notamment créé l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui a remplacé le GATT le 1^{er} janvier 1995.

4 - Sur cette question, cf., dans ce dossier, l'article « *Le marché rizicole ouest-africain et la sécurité alimentaire : leçons et perspectives* » rédigé par Frédéric Lançon et Patricio Mendez del Villar.

des prix de 2008. Mais, dès lors, deux interprétations du taux d'auto-provisionnement régional sont possibles :

- ◆ La première consiste à considérer que les producteurs et les filières cérésières locales ont plutôt bien résisté au contexte de dérégulation commerciale, alors que celle-ci est généralement considérée comme défavorable à la production puisque le retrait de l'État se traduit par la suppression des subventions aux intrants et des réseaux d'approvisionnement, à une forte restriction de la politique de crédit rural, à l'affaiblissement des institutions d'appui – conseil, etc. Malgré la hausse des volumes importés, le taux de dépendance à l'égard des marchés mondiaux ne s'est pas accru sensiblement.
- ◆ La seconde interprétation est plus pessimiste puisqu'elle conduit à considérer le déficit céréalier ouest-africain comme un anachronisme, sachant que l'agriculture représente le principal secteur productif régional (35 % du *Produit régional brut* en moyenne) et emploie de 50 à plus de 60 % de la population active selon les pays. Dans ces conditions, la balance commerciale cérésièrè ne devrait pas être déficitaire. Elle devrait même dégager des excédents nets, compte tenu de la place des céréales dans « *l'assolement régional* » et de l'importance du secteur agricole dans l'économie. Mais la croissance de la population agricole s'est accompagnée d'une croissance « *mécanique* » des surfaces cultivées puisque les céréales constituent la base de l'alimentation. À de rares exceptions près, le retrait de l'État et l'absence d'un environnement institutionnel (recherche, crédit, appui – conseil, assurances) et commercial porteurs (crédit et infrastructures de collecte et de stockage, structuration de la filière aval et mesures de régulation des marchés) ont empêché toute prise de risques des producteurs et considérablement freiné l'enclenchement d'un processus d'intensification et de mécanisation.

2. DES PRODUCTEURS TRÈS INSÉRÉS DANS LES MARCHÉS

Selon une idée couramment véhiculée, les producteurs ouest-africains cultiveraient des céréales essentiellement à des fins d'auto-consommation, c'est-à-dire pour couvrir leurs besoins alimentaires familiaux. Sur la base de travaux anciens, les experts estimaient que seuls 15 % des céréales produites étaient mis en marché. Mais des analyses récentes, appuyées sur des enquêtes concernant la consommation des ménages, ont prouvé l'importance du marché dans l'approvisionnement alimentaire des ménages⁵. Les ménages urbains doivent certes faire leurs achats sur les marchés, mais les ménages ruraux sont eux aussi concernés : leur approvisionnement provient au minimum à 50 % du marché et le pourcentage peut dépasser les 85 % dans certains pays. Or, dans les pays sahéliens, les céréales représentent de 58 à 66 % des dépenses alimen-

taires des ménages. On peut dès lors estimer que le marché régional céréalier porte au minimum sur un volume de 30 à 40 millions de tonnes, soit au moins la moitié de la production régionale.

Analyser le rapport des producteurs au marché est complexe car les situations sont très disparates selon les zones de production, les catégories d'exploitations et le type de céréales. Il convient d'emblée de noter que la production repose intégralement sur l'exploitation familiale. Les entreprises agro-industrielles ne sont, pour l'heure, que très marginalement investies dans les productions vivrières, hormis quelques exceptions au Nigeria et dans certains bassins rizicoles avec maîtrise complète de l'eau.

2.1. La situation dans les régions faiblement arrosées

Dans les zones faiblement arrosées, où la pluviométrie est inférieure à 600 mm par an, les céréales cultivées sont principalement le mil, le sorgho et le fonio. Les « *re-semis*⁶ » y sont fréquents et les rendements faibles et aléatoires, de 0,4 à 0,8 tonne à l'hectare. Les producteurs visent l'auto-consommation, mais ils se retrouvent souvent déficitaires nets et recourent aux marchés dans deux situations généralement combinées :

- ◆ En premier lieu, ils doivent acheter sur le marché les céréales qui leur font défaut pour couvrir les besoins alimentaires familiaux, sachant que les céréales traditionnelles constituent la base de leur alimentation.
- ◆ En deuxième lieu et même s'ils produisent des quantités souvent inférieures aux besoins familiaux, ils se positionnent fréquemment comme vendeurs, notamment à la récolte, car le ménage a besoin de trésorerie pour couvrir ses dépenses et ne dispose pas d'un système de stockage performant. Autrement dit, la famille est contrainte d'accentuer son déficit céréalier en vendant des grains à une période où les prix sont généralement défavorables du fait de l'abondance de l'offre et doit tenter de le combler en s'approvisionnant sur les marchés lorsque les prix sont très élevés⁷.

Les institutions locales, telles les banques de céréales et les systèmes de warrantage, tentent d'apporter des réponses à cette contradiction, mais leur implantation et leurs capacités restent très insuffisantes par rapport aux besoins. Les exploitations les plus vulnérables sont ainsi entraînées dans une spirale d'endettement catastrophique : lors de la période de soudure, les ménages empruntent des céréales auprès de commerçants locaux ou de producteurs excédentaires, puis ils tentent de les rembourser en nature,

6 - Compte tenu de la durée du cycle de production, du temps de préparation des sols (très faible mécanisation) et des meilleures performances des variétés tardives, les producteurs privilégient un semis précoce, dès les premières pluies. Mais si la saison pluvieuse (hivernage) s'installe de façon aléatoire avec des séquences sèches entre deux pluies – ce qui est de plus en plus fréquent en raison de la variabilité climatique croissante – les producteurs sont contraints de renouveler le semis, en utilisant des variétés à cycle plus court, moins productives.

7 - Cette période marquée par l'épuisement des réserves familiales et l'attente des prochaines récoltes est généralement appelée « *la soudure* ».

au moment de la récolte, à raison généralement de deux à trois sacs remboursés pour un sac prêté ! Au Niger, la loi de sécurisation foncière a doté les exploitants de titres fonciers et la terre devient dès lors la principale garantie des prêts usuriers accordés par ces commerçants ou ces « *grands producteurs* ». La spirale d'endettement vivier dans laquelle les ménages ruraux sont entraînés conduit progressivement ceux-ci à placer leurs terres en gage, puis à les céder à leurs créanciers lorsqu'ils sont incapables de rembourser. Une restructuration foncière « *invisible* » s'opère ainsi. Une fraction très importante des ménages agricoles, habituellement considérés comme très pauvres, devient en réalité des familles sans terres. Ils survivent en vendant leur force de travail comme journaliers, en menant de petites activités de commerce ou d'artisanat, en exploitant les ressources naturelles (cueillette, ramassage et vente de bois) ou en migrant temporairement. Ils se trouvent aujourd'hui dans une situation de très grande fragilité car ils dépendent du marché pour se nourrir et sont, par conséquent, très vulnérables à la hausse des prix. Les exploitants mieux dotés en facteurs de production alternent, eux, selon les campagnes, du statut de vendeur net à celui d'acheteur net. Ces régions sont dites « *à équilibre précaire* » car la configuration de la pluviométrie – c'est-à-dire la répartition des pluies dans l'espace et dans le temps – y reste le principal facteur de formation et de limitation du rendement et les volumes mis en marché varient donc très fortement d'une année sur l'autre. En règle générale, les producteurs ont des excédents plus importants les années où les conditions climatiques sont favorables, mais ils valorisent moins bien leurs produits car les prix post-récolte chutent plus fortement. À l'inverse, les prix post-récolte sont généralement plus attractifs en cas de mauvaise campagne, mais les producteurs ont peu d'excédents céréaliers à vendre : ces prix élevés encouragent donc une « *sur-commercialisation* », c'est-à-dire la mise en vente de volumes de céréales supérieurs à l'excédent net.

Pour ces exploitations en culture pluviale, l'aléa climatique se combine avec l'aléa commercial. Le pouvoir de marché des producteurs est globalement très faible et l'ampleur des risques les prive des instruments de financement qui leur permettraient d'investir pour sécuriser, diversifier et intensifier leurs systèmes de production, mais aussi gérer la mise en marché de leurs produits. Les États investissent peu dans le développement agricole comme dans l'appui aux producteurs de ces régions car ils considèrent qu'elles disposent d'un potentiel trop faible pour contribuer à accroître la production nationale. Pour faire face à l'augmentation de leurs besoins alimentaires et monétaires, les producteurs sont donc conduits à multiplier les surfaces cultivées sur des bases techniques extensives. La jachère, mode traditionnel de reconstitution de la fertilité, est ainsi remise en cause par la densification des cultures et la chute de fertilité des sols se traduit par des rendements de plus en plus aléatoires.

L'enjeu est d'autant plus grand que le changement climatique tend à accentuer les variations climatiques habituelles dans la région et que la vulnérabilité et le décrochage de la production sont aggravés par la quasi-absence de recherche variétale sur des mils et sorghos adaptés au nouveau contexte (résistance à la sécheresse et réduction de la durée du cycle de production). La part de ces zones dans l'offre céréalière régionale a ainsi tendance à se réduire. Pourtant, des stratégies de sécurisation des moyens d'existence des ménages agricoles existent, empruntant deux voies principales :

- ◆ La diversification des systèmes de production, lorsque les producteurs ont accès aux intrants et à des moyens de maîtrise de l'eau via de petits aménagements (puits, forages, retenues). Ils privilégient alors des cultures à fort potentiel d'intensification sur de petites surfaces, qui valorisent mieux l'irrigation et les intrants que les céréales : en particulier, les productions maraîchères lorsqu'ils ont correctement accès aux marchés locaux, voire nationaux et régionaux. C'est par exemple le cas de l'oignon nigérien, de l'échalote malienne et de la tomate burkinabé qui sont vendus sur les marchés côtiers du Ghana ou de la Côte d'Ivoire.
- ◆ La diversification des activités afin de sécuriser les ressources du ménage via la multiplication des activités rurales non-agricoles, la migration des jeunes, etc.

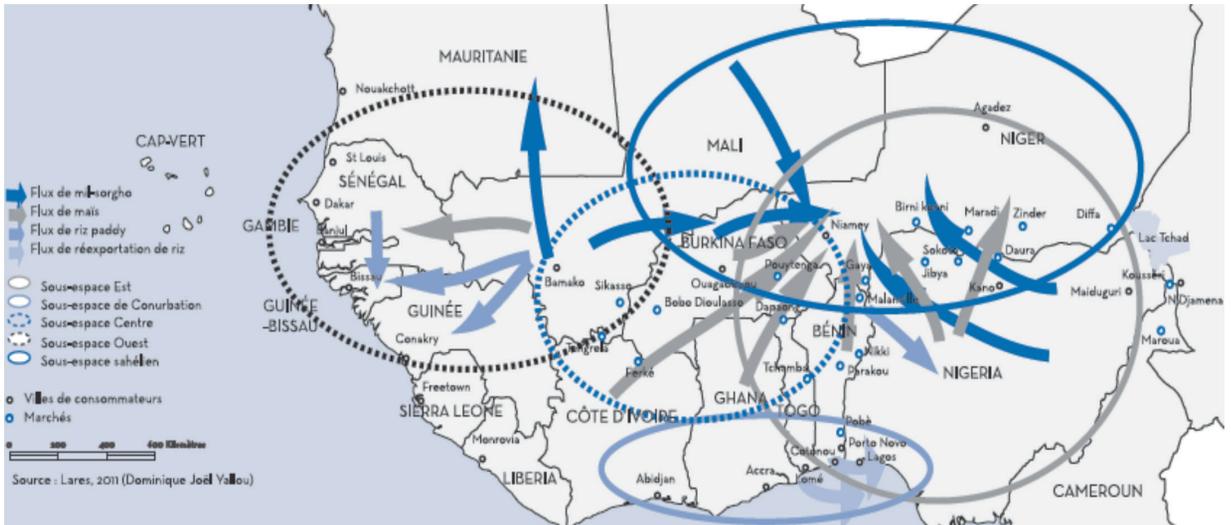
2.2. La situation dans les régions mieux arrosées

Dans les régions mieux arrosées du sud des pays sahéliers et du nord des pays côtiers du golfe de Guinée, la problématique est différente. Les systèmes de production sont plus diversifiés et les agriculteurs sont plus ou moins parvenus à intégrer l'élevage dans leurs systèmes d'exploitation. Face à la croissance de la demande céréalière et à la crise cotonnière, les céréales ont été progressivement développées comme une culture de rente à vocation commerciale. Mais, là encore, il faut analyser l'insertion des producteurs sur les marchés en considérant la diversité des structures et des tailles d'exploitations, de la qualité des terres, de la disponibilité d'une main-d'œuvre familiale et salariée et de leur degré de mécanisation.

Dans ces bassins de production, cohabitent le maïs et les céréales traditionnelles – mil et sorgho. Le maïs a pris une place considérable dans les assolements et concentré les efforts d'intensification en raison de sa réponse aux intrants et des efforts d'amélioration variétale. Il a même, pour partie, profité des engrais fournis dans le cadre de l'organisation de la filière coton (crédit garanti par la commercialisation des graines) à la faveur de la crise des prix du coton⁸. C'est aussi une céréale qui, cultivée en rotation

8 - Dans les exploitations, la surface consacrée au coton est réduite au strict nécessaire, pour couvrir le remboursement des intrants.

Carte 1
Commerce des céréales en Afrique de l’Ouest : les espaces d’échanges
 (Source : LARES)



avec le coton, valorise particulièrement bien les arrière-effets des amendements apportés sur ce dernier. Cependant, malgré cette percée dans les régions soudano-sahéliennes, l’essentiel de la production de maïs continue d’être fourni par les systèmes pluviaux des zones fortement arrosées des pays côtiers, depuis le Nigeria jusqu’à la Guinée. Au total, la production ouest-africaine de maïs a été multipliée par sept depuis 1980, passant de 2,25 à plus de 15 millions de tonnes. C’est la céréale dont la croissance de production est aujourd’hui la plus dynamique et elle devient la plus échangée entre pays sahéliers et côtiers, les flux allant dans les deux sens en fonction des niveaux de production, des périodes de récolte et des différentiels de prix. Il faut aussi noter que c’est la seule céréale utilisée simultanément pour nourrir les hommes et les animaux. Le développement de la production de volailles dans les zones péri-urbaines de la plupart des pays, ainsi que dans les élevages industriels du Nigeria explique largement le dynamisme de la demande de maïs, et ce malgré un niveau de protection très faible aux frontières de l’UEMOA puisque les droits de douane y sont seulement de 5 %⁹.

Le riz constitue un cas particulier. Dans les pays sahéliers (Mali, Niger, Sénégal), il est produit dans des zones aménagées irriguées par les eaux fluviales – principalement dans les bassins des fleuves Sénégal et Niger – ou grâce à des aménagements plus limités, lors de la construction de barrages sur des rivières importantes (cas du Burkina Faso). Mais il est surtout (et depuis très longtemps) cultivé dans les systèmes pluviaux et les bas-fonds des pays côtiers qui

bénéficient d’une pluviométrie abondante, allant de 1 500 à plus de 3 500 mm par an. Les surfaces par exploitation sont réduites car il s’agit essentiellement de systèmes de culture manuels, avec éventuellement mécanisation de la récolte et surtout du battage. De ce fait, la commercialisation du riz produit dans la région porte sur d’assez faibles volumes : l’auto-consommation et les échanges de proximité prédominent. La production régionale totale est estimée à 10,6 millions de tonnes de riz paddy (soit environ 7 millions de tonnes de riz prêt à la consommation), alors que les importations dépassent désormais les 7 millions de tonnes de riz usiné.

3. LES BASSINS D’ÉCHANGES CÉRÉALIERS

Le commerce des céréales en Afrique de l’Ouest est structuré autour de quelques sous-espaces d’échanges (Carte 1), au sein desquels s’opèrent des complémentarités entre zones de production et bassins de consommation. Les céréales figurent, avec le bétail, parmi les principaux produits agricoles échangés dans la région, sachant que ces derniers fondent l’essentiel de l’intégration par le commerce des produits régionaux¹⁰. Le volume des transactions reste toutefois mal connu pour deux raisons : le caractère informel des échanges et les principes de libre circulation des produits du cru (Encadré 4).

10 - Il existe aussi des flux importants qualifiés de « flux d’importation – réexportation ». Il s’agit de produits importés du marché international par un pays à faibles droits de douane, puis réexportés vers un pays voisin appliquant des droits plus élevés. Les commerçants des pays périphériques du Nigeria l’ont largement pratiqué, en particulier pour les cigarettes, le riz et les textiles. Par ailleurs, il existe des flux de produits industriels ou de biens d’équipements provenant des pays les plus industrialisés de la région : Côte d’Ivoire, Ghana, Nigeria et Sénégal. Ces flux sont appelés à se tarir progressivement avec l’entrée du Tarif extérieur commun envisagée au 1^{er} janvier 2014.

9 - Ce taux de protection a été confirmé dans le projet de nouveau Tarif extérieur commun de la CEDEAO qui devrait entrer en vigueur début 2014.

Les échanges varient aussi fortement en fonction des besoins et de la capacité des marchés locaux à les satisfaire. Les années de crise de production localisée provoquent la multiplication des volumes d'échanges régionaux. Le Niger peut ainsi voir ses importations en provenance de pays côtiers comme le Nigeria, le Ghana ou le Bénin passer de quelques centaines de milliers de tonnes à plus de 1,2 million selon son niveau de production. Le commerce régional constitue la première variable d'ajustement de l'offre à la demande et le principal canal d'approvisionnement en céréales en cas de crise alimentaire liée à un choc de production locale. Les réseaux d'opérateurs commerciaux sont généralement bien informés et structurés à l'échelle régionale pour pouvoir organiser les échanges entre bassins excédentaires et marchés déficitaires.

Compte tenu de son poids dans l'économie globale et agricole de la région, le Nigeria joue un rôle majeur dans la structuration du commerce, en particulier avec ses voisins. Le pays polariserait 60 % du commerce céréalière régional. Il dispose, dans le nord, à Dawanu, d'une capacité de stockage privé évaluée à plus de 500 000 tonnes, à partir de laquelle les commerçants réalisent des opérations avec les pays limitrophes et, au-delà, avec le Ghana, le Mali ou le Burkina Faso. Ces derniers mois, la montée en puissance du mouvement terroriste *Boko Haram* et le climat d'insécurité qui en découle perturbent fortement les échanges transfrontaliers et pourraient contribuer à une crise alimentaire dans le Sahel, dont les circuits d'approvisionnement sont, par ailleurs, affectés par la crise malienne.

ENCADRÉ 4

Les obstacles aux échanges régionaux ouest-africains

Au sein de l'espace ouest-africain, les échanges de produits dits « *du cru* » sont en principe totalement libéralisés. Pourtant, de nombreux obstacles tarifaires et non-tarifaires freinent ou renchérissent les échanges.

Le commerce régional ou transfrontalier repose sur la complémentarité des zones agro-écologiques et des productions, la forte structuration des réseaux commerçants, les avantages comparatifs et les différentiels de prix entre marchés. Il assure ainsi le transfert des denrées des zones de production excédentaires vers les marchés déficitaires de la région. Les principaux produits alimentant les flux régionaux sont le bétail, le mil, le sorgho, le maïs, le riz, les oignons et le niébé, un haricot sec. Mais de très nombreux autres produits agricoles et alimentaires font aussi l'objet d'échanges, y compris des produits périssables et très sensibles.

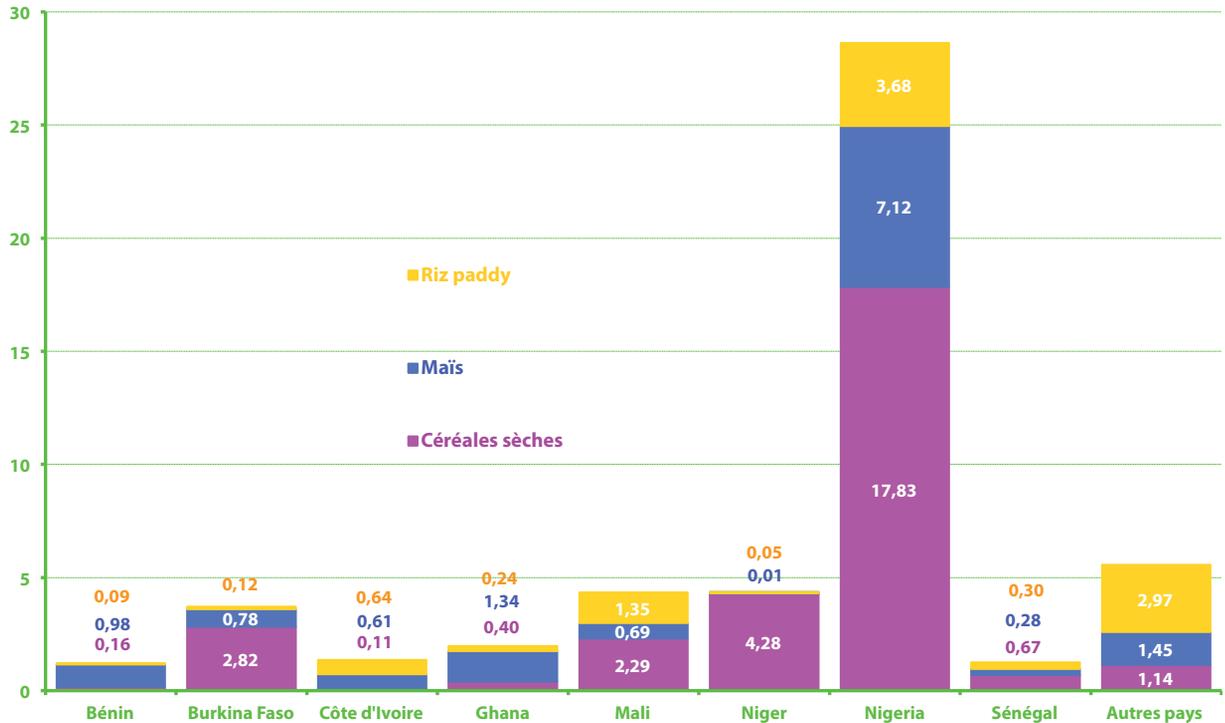
Le bétail, les céréales sèches (mil et sorgho), l'oignon et le niébé font essentiellement l'objet de flux allant du nord vers le sud, c'est-à-dire des zones de production des pays sahéliens vers les marchés des pays côtiers – dont les plus dynamiques sont le Nigeria, la Côte d'Ivoire et le Ghana – où les marchés urbains sont importants et le pouvoir d'achat plus élevé. Le maïs, lui, fait surtout l'objet de flux sud – nord : il joue un rôle majeur dans la correction des déficits céréalières des pays sahéliens lorsque ceux-ci sont confrontés à des chocs climatiques. La régionalisation des marchés est ainsi, à la fois, un fait historique et un facteur majeur pour garantir la sécurité alimentaire.

Les obstacles au commerce régional sont nombreux et coûteux. Les lever permettrait d'accélérer les flux et d'intégrer les marchés. Mais il faut admettre que la dynamique commerciale et les déterminants des échanges l'emportent globalement sur les obstacles. À titre d'exemples, 60 000 à 80 000 camions de 40 tonnes franchiraient chaque année les frontières du Niger et de 500 000 à 1,3 million de petits ruminants, ainsi que 150 000 à plus de 400 000 bovins passeraient les frontières « *à pied* » !

Les obstacles aux échanges sont de plusieurs natures.

- ◆ La variabilité des productions se traduit par des excédents exportables eux aussi très variables d'une année sur l'autre. Ceci ne facilite pas la structuration des chaînes de valeur et l'organisation des acteurs du commerce à l'échelle régionale : organisations professionnelles, secteur privé, infrastructures de commerce telles les Bourses de produits, le warrantage privé, etc.
- ◆ Les échanges de produits régionaux portent sur des produits « *concurrents* » des importations. Sur les marchés côtiers, les produits locaux sont même en concurrence directe avec les importations. La compétitivité en termes de prix et hors prix (qualité, conditionnement) est donc déterminante. Or, cette dernière souffre du déficit d'infrastructures (stockage, conditionnement, transports) et de services (crédit, sécurisation des transactions bancaires, assurances).
- ◆ Enfin, trois autres catégories d'obstacles se dressent devant les animateurs du commerce régional : les taxes officielles liées à l'harmonisation incomplète des fiscalités nationales comme, par exemple, la TVA ; les pratiques des « *corps habillés* » (police, douane, etc.) qui exercent de multiples contrôles et prélèvent des taxes informelles ; les interdictions ponctuelles d'exportation, formelles ou informelles, décidées par les gouvernements, notamment pour éviter les sorties de vivres en cas de crise alimentaire ou en réponse à un climat d'insécurité lié aux activités des groupes terroristes.

Graphique 2
Production céréalière des pays de la CEDEAO
 (En millions de tonnes, périodes 2007 – 2008 - Source : auteur d'après les données Fao)

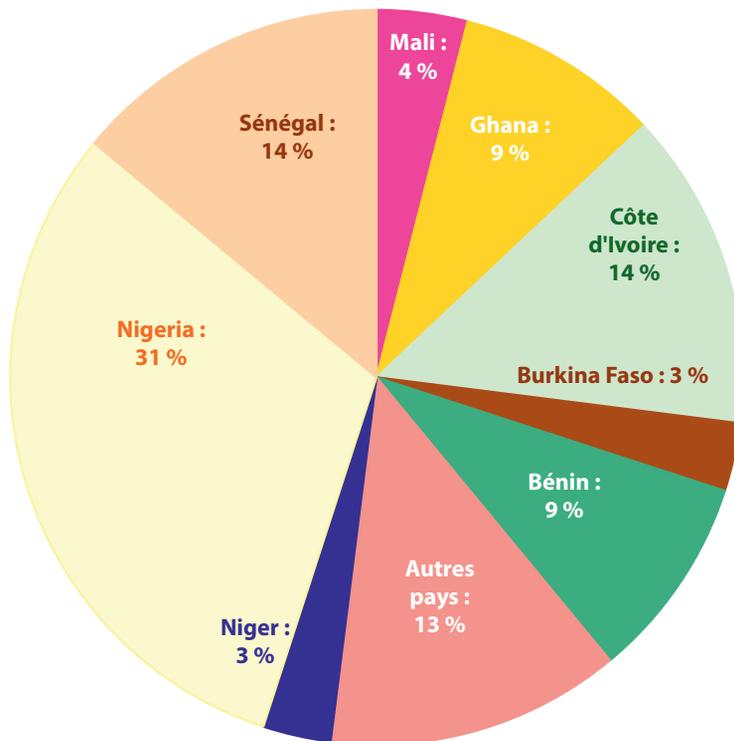


3.1. Cinq sous-espaces marchands céréaliers en Afrique de l’Ouest

En croisant la nature des céréales (locales ou importées) et l’importance des transactions, avec le type de produits (riz importé, riz local, mil / sorgho et maïs), il est possible de distinguer cinq sous-espaces marchands céréaliers en Afrique de l’Ouest :

- ◆ Le *sous-espace Est* inclut le nord du Nigeria, le nord du Bénin et le Niger. Il est relié au nord du Cameroun et au Tchad, en Afrique centrale. Il constitue la plus importante zone de transaction de céréales en Afrique de l’Ouest et du centre. Le mil et le sorgho, ainsi que le maïs et le riz importé y circulent. Le Nigeria est le principal fournisseur à partir de sa « *ceinture moyenne* » (Graphiques 2 et 3).
- ◆ Le *sous-espace Centre* englobe le Ghana, la Côte d’Ivoire, le Togo, le Burkina Faso et l’ouest du Niger. C’est la zone par excellence de transaction du maïs, pour la consommation tant humaine qu’animale, notamment la volaille. L’essor de la production au Burkina Faso et au Mali durant ces quinze dernières années rend instable la direction des flux, même si le Niger demeure l’un des principaux débouchés.
- ◆ Le *sous-espace Ouest* comprend le sud-ouest du Mali, considéré comme le grenier sous-régional, le Sénégal, la Mauritanie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Gambie et la Sierra Leone. En plus du mil et du sorgho maliens qui approvisionnent le Sénégal et la Mauritanie, ce sous-espace enregistre aussi des transactions de riz local (en petites quantités) et des réexportations de riz importé, alimentées par les changements fréquents des politiques commerciales de la Gambie et du Sénégal.
- ◆ Le *corridor sahélien* implique le nord du Nigeria, le Niger, le Burkina Faso et le Mali. Il constitue le sous-espace où circulent le plus le mil et le sorgho. Le Niger constitue le principal vecteur de ce sous-espace qui, certaines années, peut être segmenté en deux compartiments : Burkina – Mali et Niger – Nigeria.
- ◆ Le *corridor côtier* implique le sud des quatre pays de la zone de « *co-prospérité* » (Nigeria, Bénin, Togo, Ghana) et de la Côte d’Ivoire. Deux produits y circulent : le maïs jaune pour l’alimentation de la volaille et, surtout, du riz de réexportation venant principalement du Bénin et destiné au Nigeria.

Graphique 3
Part des différents pays dans les importations régionales de céréales et de produits céréaliers
 (En pourcentage, périodes 2007 – 2008 - Source : auteurs d'après les données Fao)



3.2. Le rôle majeur des marchés internationaux en termes d'ajustement du marché régional

Toutes céréales confondues, les importations atteignent actuellement 13 à 15 millions de tonnes. Entre les années 2005 – 2006 et les années 2009 – 2010, la facture du riz et du blé importés est passée de 1,46 à 2,46 milliards de dollars, après un pic à près de 3 milliards de dollars en 2008¹¹. Les marchés internationaux jouent, sur deux plans, un rôle majeur en termes d'ajustement du marché régional.

Sur le plan quantitatif, les importations permettent de combler le déficit d'offre par rapport à la demande régionale globale. Dans le contexte de forte variabilité des productions nationales induites par les aléas climatiques, le marché international assure un rôle de régulation. Les organisations de producteurs ont longtemps dénoncé l'impact négatif des importations à bas prix sur les marchés régionaux, mais il faut reconnaître qu'elles ont contribué à réduire la volatilité des prix internes, en évitant les pénuries et les ruptures d'approvisionnement.

La connexion aux marchés mondiaux permet aussi de gérer le décalage entre la composition de l'offre régionale

et la structure de la demande. Le recours aux importations permet ainsi de satisfaire la propension croissante des consommateurs à consommer du blé et du riz :

- ◆ Dans le cas du blé, les tentatives de substitution par des céréales locales se sont en effet avérées vaines pour deux raisons majeures : le faible intérêt que leur ont accordé les consommateurs attachés au statut social des produits importés et, d'autre part, des contraintes technologiques et industrielles fortes, occasionnant des surcoûts de production. Pour autant, certains pays continuent de promouvoir la recherche et l'introduction de ces produits dans la fabrication du pain : farine de manioc au Bénin et au Nigeria, de maïs au Burkina Faso ou de mil au Sénégal.
- ◆ Dans le cas du riz, l'enjeu se situe autour de la capacité de la région à accroître plus rapidement la production que la consommation. La promotion de la culture a bénéficié de la plus grande attention de la part des gouvernements ouest-africains depuis la crise alimentaire mondiale de 2008 : programmes de subventions des engrais et des semences sélectionnées, aménagements hydro-agricoles, promotion des rizeries, voire programmes d'achats publics du riz produit afin de sécuriser les débouchés des producteurs et constituer des réserves publiques.

4. 2010 – 2030 : DE NOUVELLES RUPTURES À L'HORIZON

Les mutations majeures qui vont affecter les sociétés africaines durant les prochaines décennies seront déterminantes tant pour les économies que pour les échanges céréaliers.

4.1. Une demande qui explose....

Si la période 1980 – 2010 a été marquée par des transformations majeures en termes de peuplement et de consommation alimentaire, celle qui s'annonce ne devrait pas décevoir les amateurs de prospective !

La démographie des vingt prochaines années ne comportera guère de surprises. Compte tenu du taux de croissance de la population et de la transition démographique prévue dans les différents pays ¹², le nombre d'habitants doublera approximativement en vingt-cinq ans. Autrement dit, la population de la région devrait atteindre environ 455 millions de personnes en 2030.

L'urbanisation est la deuxième donnée fondamentale à prendre en compte. 60 % de la population de 2030 vivront vraisemblablement en ville. Les capitales verront s'accroître rapidement leur population, mais le phénomène le plus marquant concernera la croissance des villes secondaires et des « *bourgs ruraux* », plus fortement connectés au monde rural.

La troisième donnée essentielle à intégrer est la montée des inégalités socio-économiques, avec l'émergence d'une classe moyenne dont le pouvoir d'achat s'accroît fortement. Cette classe moyenne est porteuse de nouvelles exigences vis-à-vis de son approvisionnement alimentaire, avec une demande accrue en produits transformés bien conditionnés et mis en valeur, prêts à la consommation et de bonnes qualités sanitaires et organoleptiques.

4.2. ... et se modifie en profondeur....

Ces trois données permettent d'anticiper les évolutions quantitatives et qualitatives des besoins : doublement dans les vingt à vingt-cinq prochaines années de la demande céréalière et modification de la structure de cette demande avec une accentuation quasi inéluctable du phénomène de substitution : autrement dit, davantage de blé, de maïs et de riz.

La hausse des revenus se traduira aussi par une demande croissante de produits céréaliers transformés (couscous, farines), de légumes, de fruits et de protéines d'origine animale (lait et produits laitiers, œufs, viandes). Mais accroître la production de protéines animales nécessitera de développer les élevages péri-urbains de volailles, ainsi que la

complémentation des régimes alimentaires des bovins laitiers et viande. De ce fait, la demande de céréales pour l'alimentation du bétail constituera une part croissante des besoins céréaliers, en particulier de maïs.

Sur le plan géographique, la proportion de la population régionale vivant sur la bande côtière (phénomène de conurbation depuis Lagos au Nigeria jusqu'à Abidjan en Côte d'Ivoire) et sur la bande soudano-sahélienne (axe Dakar – Bamako – Ouagadougou – Niamey) augmentera sensiblement, au détriment des espaces situés au nord de cet axe, où les densités de population sont déjà plus faibles. Ces évolutions de la répartition de la population interviendront à la faveur de migrations transnationales importantes, dont il est difficile de prédire l'ampleur et les conséquences.

4.3. ... dans un contexte international radicalement nouveau depuis 2008 !

Depuis 2008, les marchés internationaux sont entrés dans une nouvelle phase qui va impacter fortement les conditions de l'approvisionnement céréalier des ménages ouest-africains. Celle-ci présente deux caractéristiques que la plupart des analystes considèrent comme devant perdurer : une plus grande volatilité des prix et une tendance haussière. Elles résultent de la combinaison de plusieurs facteurs : la croissance démographique globale, les impacts du changement climatique et de l'épuisement des réserves de productivité des grands producteurs – exportateurs mondiaux ¹³, les concurrences entre les usages des terres et des produits agricoles, avec la montée en puissance des utilisations non-alimentaires, en particulier énergétiques. La région dispose encore d'un potentiel important d'accroissement de son offre. Ce réservoir est lié aux terres disponibles, même s'il s'agit désormais d'une voie assez étroite. Les terres arables encore non exploitées ne sont en effet pas suffisantes pour fonder un nouveau doublement de la production, sur le modèle extensif traditionnel de croissance. De plus, cette option amplifierait les conflits d'usage sur les ressources : d'une part, en raison de l'extension des terres cultivées dans les zones agro-pastorales qu'elle entraînerait et, d'autre part, en réduisant drastiquement les espaces de parcours dans le nord des pays côtiers, des espaces qui constituent des zones d'accueil pour les pasteurs transhumants des pays sahéliens ¹⁴. Par conséquent, le potentiel d'accroissement des productions repose sur l'augmentation des rendements et de la

13 - De nouveaux gains de productivité sont attendus des cultures OGM, mais ces dernières se heurtent, particulièrement en Europe, à des réticences fortes des opinions publiques.

14 - L'élevage pastoral reste le seul mode de mise en valeur des larges espaces arides des pays sahéliens. Mais sécuriser cet élevage implique de préserver la mobilité des troupeaux et les transhumances transfrontalières vers les zones d'accueil, au nord des pays côtiers, en saison sèche. Or, la pression foncière croissante et le développement de l'élevage dans les zones agricoles soudanaises accentuent les conflits d'accès aux pâturages et à l'eau, des conflits qui occasionnent des violences que les modes traditionnels de régulation parviennent difficilement à prévenir.

12 - Le taux régional de croissance démographique est proche de 3 %. Il est dopé par l'allongement de la durée de vie et le recul de la mortalité infantile, mais traduit aussi une très lente réduction de la natalité.

productivité. Et c'est avec le riz, le maïs et, dans une moindre mesure, le sorgho que le potentiel de croissance de la production est le plus significatif.

À l'évidence, les producteurs régionaux disposent – et c'est un phénomène réellement nouveau – d'un marché potentiel en forte croissance et de nature à tirer l'offre. Les prix à la consommation devraient permettre de rentabiliser l'intensification et, plus largement, les efforts d'amélioration de la productivité. Le marché régional des produits alimentaires représente actuellement environ 30 milliards d'euros, soit quatre fois plus que les recettes tirées des exportations de produits agricoles hors Afrique ¹⁵ (7,7 milliards d'euros par an sur la période 2009 – 2010). Les exportations agricoles ouest-africaines souffrent, elles, à la fois du faible dynamisme des marchés export traditionnels des produits agricoles de base (faible croissance démographique, saturation des consommations par habitant), des difficultés d'accès de leurs produits tropicaux aux marchés internationaux et de problèmes de compétitivité face à leurs concurrents asiatiques ou latino-américains.

Dans ces conditions, le marché régional des produits alimentaires constitue une opportunité bien plus intéressante tant pour les économies agricoles nationales que pour les producteurs et ce, au moins pour les deux à trois prochaines décennies. La valeur du marché des produits alimentaires ouest-africains à l'horizon 2030 est estimée de 50 à 65 milliards en euros constants selon le degré de transformation et la valeur ajoutée des produits locaux. Un tel potentiel permet d'envisager des transferts importants de ressources vers les producteurs et vers les agents économiques des filières agro-alimentaires. Pourtant, les gouvernements n'ont pas, à l'heure actuelle, une claire vision de l'importance de l'enjeu, ni des opportunités ainsi offertes pour asseoir le développement et la modernisation des agricultures.

Cette vision devrait pourtant orienter les politiques agricoles et commerciales dont la mission principale est de préparer les transformations et d'accompagner les transitions nécessaires. La question principale est la suivante : quel modèle de développement agricole durable peut répondre à la croissance de la demande alimentaire ? Les gouvernements manifestent une forte hésitation. Ils reconnaissent certes l'importance sociale des agricultures familiales (qu'ils assimilent généralement à un ensemble homogène, archaïque et incapable de s'adapter), mais ils doutent de leurs capacités à accroître leur productivité et à répondre à l'augmentation de la demande. Nombre de gouvernements sont en fait tentés par des formes d'agricultures agro-industrielles, de type capitalistique ou entrepreneuriale. Les tergiversations sur les politiques et la

sécurisation foncières traduisent clairement cette tentation avec la volonté :

- ◆ d'un côté, de sécuriser les producteurs familiaux en reconnaissant les droits coutumiers sur la terre
- ◆ de l'autre, de rendre possible un véritable marché du foncier et l'installation d'investisseurs nationaux ou étrangers sur des unités de production de plusieurs milliers, voire dizaines de milliers d'hectares, orientées vers la demande locale ou internationale, en particulier le marché des biocarburants.

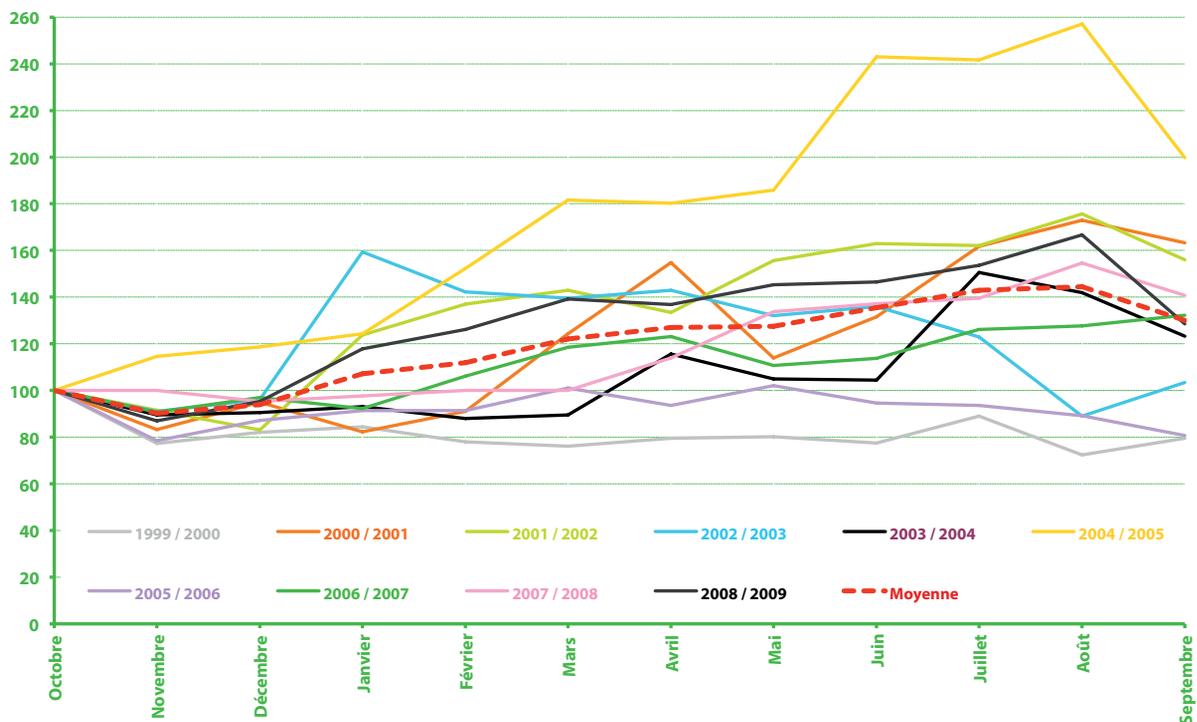
Ces évolutions sont encouragées par certaines initiatives de la communauté internationale, telle l'initiative G8 promue par le président des États-Unis, Barack Obama, autour de l'*Alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle* qui s'appuie sur la promotion de partenariats publics – privés. En Afrique de l'Ouest, les pays retenus pour la décliner, en particulier le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, l'interprètent d'ailleurs dans le sens d'une promotion de la révolution verte de première génération – donc fondée sur les aménagements fonciers, la mécanisation et l'utilisation d'intrants chimiques et de semences sélectionnées – avec des modes de mise en valeur de type entreprise agricole. Les firmes qui entrent dans l'*Alliance* et mobilisent leurs propres ressources sont essentiellement des firmes de commercialisation d'engrais et de semences !

5. LA GESTION DE LA VOLATILITÉ DES PRIX : L'ENJEU MAJEUR DES PROCHAINES ANNÉES

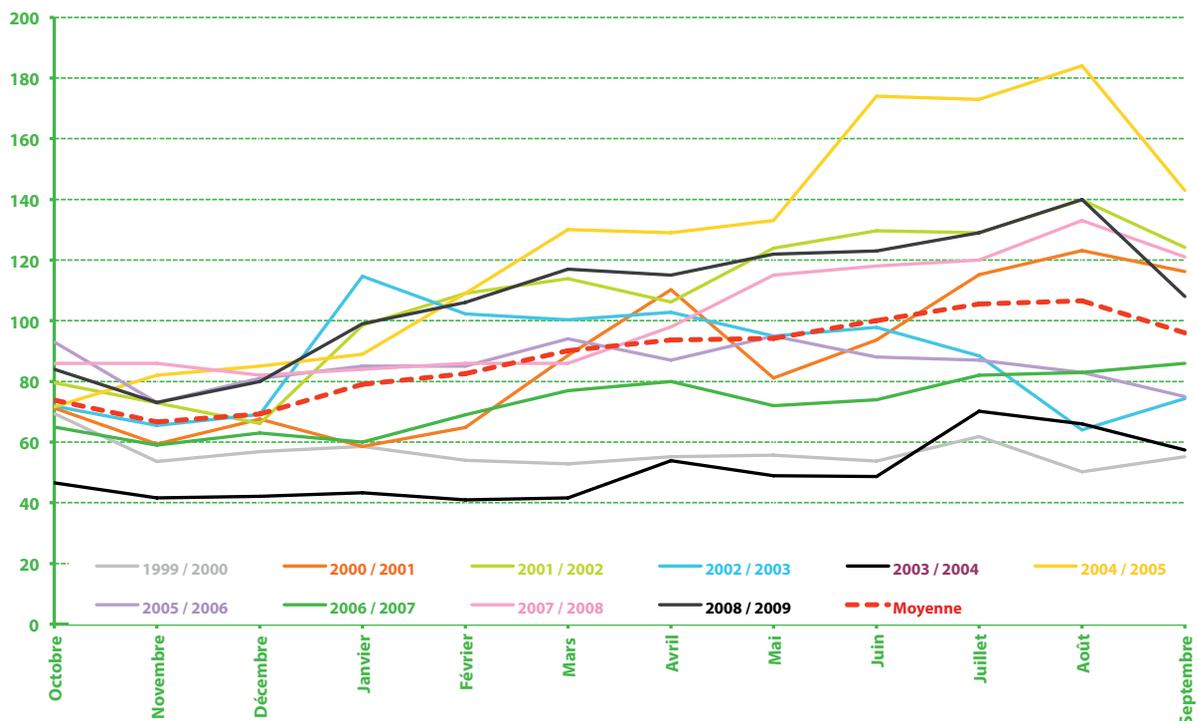
À première vue, l'évolution de la demande semble porteuse pour inciter les producteurs à intensifier leur production. Mais une analyse en termes qualitatifs montre que l'enjeu dépasse le seul accroissement des volumes. Compte tenu de l'évolution des modes de vie, notamment en milieu urbain, ainsi que des modes de consommation (montée en puissance des supermarchés et de la restauration collective), les consommateurs ont besoin de produits transformés, faciles à cuisiner, de qualité garantie et régulière, le tout à des prix acceptables. Dans ces conditions, l'organisation, le fonctionnement et la compétitivité de l'ensemble de la filière sont interpellés. Or, au-delà des problèmes de productivité agricole, le maillon de la transformation est aujourd'hui relativement défaillant. Sur le plan industriel, seuls l'industrie brassicole et les moulins disposent d'une capacité importante de transformation. La production de produits céréaliers transformés locaux relève du secteur artisanal : elle est essentiellement aux mains des femmes organisées en « *entreprises individuelles* », en groupements ou en groupements d'intérêt économique (GIE). Des efforts considérables doivent être accomplis pour améliorer la qualité de l'offre : formations techniques et en gestion, accès et qualité des équipements, transferts de technologie,

¹⁵ - Les exportations se concentrent sur un panel très restreint de produits pas ou peu transformés : cacao (55 %), caoutchouc naturel (10 %), coton (6 %), huiles végétales (6 %), cajou (3 %) et café (3 %). Les trois quarts sont réalisés par trois pays non classés parmi les moins avancés (PMA). Il s'agit de la Côte d'Ivoire qui assure 52 % des exportations agricoles régionales, du Ghana (13 %) et du Nigeria (10 %).

Graphique 4
 Évolution de l'instabilité intra-annuelle des prix du sorgho à la production
 à Solenzo au Burkina Faso sur les campagnes 1999 / 2000 – 2008 / 2009
 (Indice 100 : prix en octobre – Source : auteurs, d'après données SIM/SONAGESS)



Graphique 5
 Évolution de l'instabilité inter-annuelle des prix du sorgho à la production
 à Solenzo au Burkina Faso sur les campagnes 1999 / 2000 – 2008 / 2009
 (En Francs CFA au kilogramme – Source : auteurs, d'après données SIM/SONAGESS)



financement, conditionnement, contrôle qualité, etc. Il s'agit d'un enjeu essentiel car l'émergence d'un secteur artisanal moderne de transformation des produits constitue l'un des plus importants bassins d'emplois potentiels pour les actifs ruraux non-agricoles et, par conséquent, l'un des secteurs économiques porteurs pouvant capter une part significative de la main-d'œuvre agricole excédentaire.

Le deuxième enjeu concerne la question des prix. Les marchés régionaux connaissent une très forte instabilité. Cette instabilité est double :

- ◆ L'instabilité intra-annuelle voit les prix fluctuer fortement entre la période post-récolte et la fin de la campagne. Elle est liée à l'irrégularité des volumes mis en marché, alors que la consommation s'étale assez régulièrement sur l'année. Elle résulte de la faiblesse des capacités de stockage au niveau des producteurs et de leurs organisations, de la difficulté à financer les opérations de collecte et de commercialisation groupée. Enfin, elle est parfois alimentée par les pratiques spéculatives des opérateurs de marché, notamment les années fortement déficitaires.
- ◆ L'instabilité inter-annuelle, quant à elle, exprime la variabilité des prix d'une année sur l'autre, essentiellement en raison des variations du niveau de l'offre céréalière et des difficultés de stockage dans de bonnes conditions sur longue période.

Les *Graphiques 4* et *5* rendent compte de ces deux formes d'instabilité des prix à la production dans un bassin de production céréalière excédentaire situé au sud-ouest du Burkina Faso.

L'analyse de l'instabilité intra-annuelle (*Graphique 4*) montre que la configuration des prix varie fortement selon les années. En moyenne sur dix campagnes agricoles, les prix progressent de 50 % entre la période post-récolte (octobre – novembre) et le mois d'août suivant. Mais les variations sont très hétérogènes, au point que certaines années il n'y a aucun gain à attendre d'une mise en marché retardée. De nombreux facteurs interfèrent pour expliquer ces évolutions différenciées des prix, mais on peut en retenir quatre principaux : le niveau de production de la campagne en cours, le niveau de production de la campagne précédente, les perspectives de récolte de la campagne suivante évaluées en fonction de l'importance et de la régularité de la pluviométrie et, enfin, ces mêmes facteurs dans les pays voisins, en raison de l'interconnexion des marchés. On perçoit dès lors les risques, pour les producteurs et leurs organisations, d'investir dans la collecte, le stockage et la mise en marché groupée. Et ce d'autant que le coût du crédit est élevé (généralement 10 à 15 % sur six mois). Le stockage s'avère peu rentable les années de forte production, alors même que les prix chutent fortement à la récolte. L'incitation à vendre dès la récolte en raison des faibles perspectives de forte croissance des prix, renforce la dépression des prix.

Le *Graphique 5* privilégie l'analyse des prix en valeur. Pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment, les niveaux de prix fluctuent fortement en fonction des années. Selon les années, les prix post-récolte varient du simple au double, de 48 FCFA (0,075 €uro) à 95 FCFA (0,14 €uro) le kg. Or, plus les prix sont faibles à la récolte, moins ils progressent ensuite.

ENCADRÉ 5

La transmission des hausses de prix mondiaux sur les marchés régionaux ouest-africains

Les marchés céréalières régionaux sont marqués par une forte volatilité. Mais celle-ci a longtemps été atténuée par les importations du marché mondial, dont la fonction était de combler les déficits et d'éviter les ruptures d'approvisionnement. La hausse, puis la flambée des prix de 2007 – 2008 a changé la donne. Cependant, la transmission des prix mesurée en termes d'ampleur (c'est-à-dire de pourcentage de la hausse des prix mondiaux répercutée sur les prix locaux) et de délai (nombre de mois entre le choc de prix mondial et le choc de prix sur le marché local) est loin d'être complète. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte :

- ◆ Le degré de dépendance du marché national à l'égard des importations : les pays fortement déficitaires en céréales comme, par exemple, le Sénégal sont beaucoup plus sensibles aux variations de prix sur les marchés mondiaux que les pays enclavés peu dépendants.
- ◆ Les politiques nationales aux frontières : en abaissant ou en supprimant les droits de douane ou d'autres taxes comme la TVA en réponse à la hausse des prix mondiaux, certains pays ont atténué l'impact de la hausse sur leurs prix locaux. Il en va de même lorsque des États comme le Sénégal ont choisi de subventionner le riz à la consommation.
- ◆ Le comportement et les stratégies des commerçants : dans certains cas, ceux-ci ont choisi de réduire leur marge en valeur relative afin de préserver leurs parts de marché. Ils ont ainsi atténué la hausse des prix à la consommation. Par la suite, ils ont « récupéré » le manque à gagner en retardant la transmission des baisses de prix internationales.
- ◆ La transmission des prix est différenciée selon les produits considérés en raison des effets de substitution entre produits. La hausse des prix du riz affecte en priorité le riz, puis les produits locaux substituables : sorgho, maïs, mil.

Comme nous l'avons déjà souligné, cette instabilité interne des marchés est renforcée depuis 2008 par l'instabilité importée du marché mondial (*Encadré 5*). Or, dans la région, le débat sur la gestion et la réduction de la volatilité est pour l'heure limitée à l'instabilité interne. La région envisage divers instruments pour y faire face, notamment via le développement des outils financiers à la disposition des organisations de producteurs, la promotion du stockage et du warrantage à petite et grande échelle (avec certificat d'entrepôts, à l'image de l'expérience menée en Afrique australe), la promotion des

organisations interprofessionnelles ou la mise en place d'une Bourse régionale. Mais le débat sur la politique commerciale aux frontières de l'espace ouest-africain se concentre, pour l'heure, sur le niveau des droits de douane (*Encadré 6*). La région n'a pas encore élaboré et, *a fortiori*, mis en œuvre des instruments suffisamment souples et réactifs permettant de neutraliser, au moins partiellement, la volatilité des prix à l'importation. Or, les producteurs sont particulièrement avertis au risque prix, en l'absence d'instruments de couverture de ce risque.

ENCADRÉ 6

Le Tarif extérieur commun, un nouveau régime commercial aux frontières de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Les États ont adopté en janvier 2006 le principe d'un *Tarif extérieur commun* (TEC) à l'ensemble des quinze pays membres de la *Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest* (CEDEAO). Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, du Cap Vert, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Liberia, du Mali, du Niger, du Nigeria, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo.

Jusqu'alors, seuls les huit pays membres de l'*Union économique et monétaire ouest-africaine* (UEMOA) en étaient dotés, à raison de quatre niveaux de tarifs selon les produits : 0, 5, 10 et 20 %. En 2009, après plusieurs années de négociations, la structure du TEC a été révisée et un niveau de tarif supplémentaire à 35 % créé (*Tableau 2*). Cette tranche intéresse particulièrement les produits agricoles et sa création résulte d'un plaidoyer assez efficace des organisations de producteurs agricoles, en particulier le *Réseau des Organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest* (ROPPA).

Les droits appliqués aux produits céréaliers sont différenciés selon leur degré de transformation afin de favoriser la valeur ajoutée locale. Ils sont de 5 % pour le maïs, le blé, le sorgho et le mil en grains, de 20 % pour la farine et de 10 % pour le riz.

Le TEC à l'échelle des quinze États de la CEDEAO devrait s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2014. Le reclassement des lignes tarifaires au sein de la nouvelle structure est achevé. Les pays sont en voie de définir et d'adopter les instruments de défense commerciale complémentaires aux droits de douane. Outre la taxe de sauvegarde à l'importation, proche de la *Mesure de sauvegarde spéciale* de l'*Organisation mondiale du commerce* (OMC), la région envisage de mettre en place un droit compensateur applicable lorsqu'il est constaté que la protection, le soutien et / ou les subventions octroyées par les pays partenaires causent ou menacent de causer un préjudice aux producteurs de la CEDEAO dans les branches d'activités relatives à l'agriculture, l'élevage, la pêche et la transformation alimentaire. Il serait défini en fonction de la mesure OCDE de l'*Équivalent subvention à la production* (ESP).

Tableau 2
Cinq niveaux de tarifs douaniers pour le Tarif extérieur commun de la CEDEAO

Catégories	Produits	Droit de douane
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Biens de première nécessité, matières premières de base, biens d'équipement, intrants spécifiques	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale et tous autres produits non mentionnés ailleurs	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Source : Comité conjoint de gestion du Tarif extérieur commun (TEC) CEDEAO – UEMOA

6. LES SCÉNARIOS D'AVENIR : DÉPENDANCE CROISSANTE OU SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE RÉGIONALE ?

La région ouest-africaine dispose de deux points d'appui importants pour asseoir le développement de son secteur céréaliier :

- ◆ Une forte dynamique de la demande alimentaire : croissances démographique et économique, émergence d'une classe moyenne.
- ◆ Une politique agricole qui affiche clairement des ambitions de souveraineté alimentaire régionale et de réduction de sa dépendance à l'égard des importations provenant du reste du monde.

Pour autant, cela sera-t-il suffisant pour fonder une transformation durable de son agriculture et relever le défi alimentaire ? Plusieurs aspects méritent d'être examinés pour éclairer la discussion.

Aucun analyste ne remet en question le potentiel de développement agricole ouest-africain et la capacité technique de la région à répondre à sa demande interne. Les ressources en terres et en eau mobilisables, combinées avec le potentiel d'accroissement des rendements permettent d'envisager un doublement de l'offre sur une période de vingt ans, sur la base de systèmes agricoles durables. Le défi n'est pas technique, mais politique. Ce qui est en jeu dans la capacité de la région à relever son défi agricole et alimentaire, c'est la redéfinition précise du rôle et du périmètre de l'État dans un cadre d'action résolument régional, la stabilité des politiques publiques et la clarté des missions respectives des pouvoirs publics, des organisations professionnelles et du secteur privé.

À la différence de l'Union européenne, les pays d'Afrique de l'Ouest n'ont pas réellement régionalisé leurs politiques sectorielles agricoles. Pas moins de dix-sept politiques agricoles sont à l'œuvre dans la région : quinze politiques nationales, la politique agricole de l'*Union économique et monétaire ouest-africaine* (PAU) pour huit pays et la politique agricole de la *Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest* (ECOWAP) pour les quinze pays ! Des efforts importants de convergence sont accomplis, mais il n'en reste pas moins qu'aucun producteur de la région n'est en mesure de dire dans quel cadre politique et réglementaire il développe son activité, ni de quelles incitations ou soutiens il peut bénéficier. Mais, comme le degré d'exécution de ces politiques est globalement assez faible et éloigné des ambitions affichées, le producteur sait surtout qu'il ne peut guère attendre des interventions publiques nationales et régionales et qu'il doit avant tout compter sur lui !

Deuxième handicap majeur : la stabilité des interventions publiques. Le contraste est frappant entre, d'une part, les spécificités du secteur agricole qui impose des investis-

sements de long terme, un environnement économique, commercial et réglementaire suffisamment stable et prévisible et, d'autre part, la façon dont est gouverné le secteur agricole en Afrique de l'Ouest, avec des successions d'interventions parfois contradictoires, souvent frappées du sceau du court terme et donc très peu prévisibles. Ce contexte ne permet pas aux producteurs, ni aux autres agents des filières de rompre avec les stratégies de minimisation du risque qui dominent aujourd'hui. Or, l'intensification, l'investissement dans les équipements, la gestion de l'offre et de la mise en marché, le stockage ou la normalisation des produits – indispensables à la modernisation des filières céréalières – sont avant tout des stratégies de prise de risques. Et cette prise de risque est d'autant plus forte que les systèmes agricoles sont fortement soumis aux aléas de production et aux instabilités du marché.

L'instabilité et la faible prévisibilité des politiques publiques vont de pair avec l'absence ou la très grande insuffisance de l'offre de services. Considérée comme un secteur à risque, la production agricole est délaissée par les institutions bancaires et le secteur de l'assurance. Or, l'aide au développement ne peut pas se substituer à un secteur privé défaillant, tant les besoins sont considérables et tant il est fondamental que les mécanismes de financement du secteur agricole puissent se développer sur des fondements solides et des bases pérennes. Mais le secteur privé ne pourra réinvestir que s'il perçoit un engagement des gouvernements dans la durée car ils sont les seuls susceptibles d'offrir un cadre suffisamment stable aux investissements. Ainsi, il est clair que le devenir de la céréaliculture ouest-africaine et, plus largement, de l'agriculture dépend de la capacité des groupes d'acteurs à définir de nouvelles règles du jeu qui engagent, dans la durée, les pouvoirs publics, les organisations professionnelles et le secteur privé.

Faute de ces règles du jeu qui nécessitent, au préalable, de choisir un « *modèle de développement* » clair, on assiste à la multiplication de programmes thématiques qui tentent d'apporter des réponses aux très nombreuses contraintes affectant le secteur et sont soutenus par les bailleurs de fonds internationaux. Mais ces programmes, généralement délimités en termes thématiques et géographiques, ne peuvent prétendre qu'à des impacts très limités car ils ne parviennent pas à assurer le changement d'échelle. Des projets ponctuels peuvent transformer la vie de quelques milliers de producteurs, mais seules les politiques publiques, des institutions compétentes, des marchés financiers et des marchés de produits suffisamment organisés et régulés peuvent asseoir la modernisation de dizaines de millions d'exploitations familiales ! Dans ces conditions, le comportement de l'aide internationale, sa capacité à faciliter l'émergence de ces règles du jeu et à accompagner leur mise en œuvre seront décisifs. Or, aujourd'hui, malgré un affichage aux côtés des choix des

gouvernements et des institutions régionales, la plupart des acteurs de l'aide déploient leurs appuis dans le cadre de projet et de programmes qui perpétuent les comportements anciens.

Le choix du modèle de développement est crucial pour l'Afrique de l'Ouest. Même si la tentation est forte, on ne peut comparer sa situation actuelle avec la période des lois d'orientation agricole dans la France des années soixante ! Compte tenu de ses perspectives démographiques, l'Afrique de l'Ouest doit inventer une transition agricole originale : moderniser l'agriculture, accroître sa productivité, mais avec un très fort contenu en emplois ! Elle ne peut développer son agriculture en organisant un transfert massif de la main-d'œuvre agricole vers d'autres secteurs (industrie ou services) ou vers l'économie infor-

melle ou de subsistance. La sécurité alimentaire de la région est en effet tout autant une question d'accès à l'alimentation pour les populations qu'une question de disponibilités agricoles. Tous les producteurs agricoles ne trouveront pas dans la modernisation de leurs exploitations la voie pour améliorer leurs revenus et sortir de la trappe de pauvreté, en raison notamment des trop faibles surfaces dont ils disposent. Les politiques publiques ont l'obligation d'imaginer un modèle de modernisation fondé sur les exploitations familiales. La structuration de l'amont et de l'aval de la production constitue aussi un défi majeur, tant au regard de la capacité de ces secteurs à capter une partie de la main-d'œuvre dans des activités rurales non agricoles, que pour construire des filières compétitives et fonder la souveraineté alimentaire de l'Afrique de l'Ouest.

Pour en savoir plus

- www.bureau-issala.com
- <http://lares-benin.org/>
- Les céréales au cœur d'une Afrique de l'Ouest nourricière. Synthèse sur les filières et les enjeux céréaliers en Afrique de l'Ouest ; SOS Faim-ROPPA-Issala-LARES ; 80 pages ; 2012.
- La participation des organisations paysannes dans les processus d'élaboration et de négociation des politiques agricoles et commerciales en Afrique de l'Ouest ; Bureau Issala-LARES-Jade Productions ; 71p ; 2012.
- Fondation FARM : Les organisations de producteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre : attentes fortes, dures réalités ; Issala-IRAM ; 74p ; 2013.
- Fondation FARM : Les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest ; Issala-LARES-IRAM ; 116 p. ; 2008.
- La politique agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP/PDDAA) : faire de l'agriculture le levier de l'intégration régionale ; CEDEAO ; 2009.

ANNEXE 1

Tableau A
BLÉS (blé dur inclus)

	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
SURFACES (en millions d'hectares)												
Afrique subsaharienne	3,129	3,080	2,596	2,602	2,839	2,823	2,785	2,833	2,759	2,698	2,685	-
dont – Afrique du Sud	0,959	0,941	0,748	0,830	0,805	0,764	0,632	0,748	0,643	0,558	0,605	-
RENDEMENTS (en tonnes / hectare)												
Afrique subsaharienne	1,925	1,683	1,676	1,773	1,726	1,877	1,944	2,114	1,967	1,963	2,215	-
dont – Afrique du Sud	2,600	2,537	2,059	2,024	2,366	2,755	3,014	2,848	3,045	2,563	3,314	-
PRODUCTION (en millions de tonnes)												
Afrique subsaharienne	6,023	5,183	4,351	4,613	4,901	5,300	5,414	5,989	5,427	5,296	5,9	6,2
dont – Afrique du Sud	2,493	2,387	1,540	1,680	1,905	2,105	1,905	2,130	1,958	1,430	2,0	1,9
– Éthiopie	-	-	-	-	2,0	2,0	1,9	2,5	2,2	2,9	2,9	3,2
CONSOMMATION (en millions de tonnes)												
Total Afrique subsaharienne	-	-	-	-	-	17,6	16,4	18,9	20,7	19,7	-	-
dont – consommation humaine	-	-	-	-	-	15,1	14,2	16,3	17,8	16,9	-	-
IMPORTATIONS (en millions de tonnes)												
Afrique subsaharienne	9,118	10,438	10,272	12,604	13,649	12,348	10,920	14,723	16,409	14,220	18,0	16,9
dont : Nigeria	2,436	2,260	2,394	3,058	3,665	3,239	2,623	3,573	4,025	4,018	3,9	3,9
Soudan	0,920	0,863	1,015	1,531	1,657	1,305	1,055	1,708	1,810	1,565	2,4	1,8
Afrique du Sud	0,508	0,999	1,036	1,360	1,169	0,911	1,385	1,471	1,567	1,696	1,6	1,6
Kenya	0,650	0,652	0,394	0,493	0,663	0,867	0,518	0,734	1,259	0,701	1,3	1,1
Éthiopie	0,196	0,965	0,759	0,530	0,517	0,437	0,391	1,018	0,949	0,314	1,4	0,9
Côte d'Ivoire	0,308	0,319	0,209	0,336	0,361	0,319	0,320	0,363	0,559	0,482	0,5	0,5
Angola	0,385	0,394	0,448	0,527	0,485	0,452	0,493	0,524	0,459	0,530	-	-
Mozambique	0,171	0,294	0,374	0,368	0,444	0,414	0,237	0,383	0,479	0,530	-	-
Tanzanie	0,352	0,226	0,341	0,599	0,560	0,560	0,357	0,606	0,725	0,503	-	-
Sénégal	0,304	0,320	0,270	0,376	0,408	0,337	0,363	0,381	0,428	0,377	-	-
Ghana	0,290	0,255	0,271	0,281	0,340	0,257	0,133	0,066	0,123	0,140	-	-

Sources / Tableaux A et B : CIC – Rapport annuel 2011 publié le 27 juillet 2012 jusqu'à la campagne 2010/11, puis Rapport mensuel publié le 1^{er} juillet 2013

Tableau B
 SORGHO

	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13
SURFACES (en millions d'hectares)												
Afrique subsaharienne	23,241	21,744	24,786	24,250	20,377	24,191	24,354	23,398	24,303	24,991	24,036	-
dont – Nigeria	6,750	6,750	6,770	7,200	7,300	7,400	7,400	7,400	7,500	7,600	7,000	-
Soudan	5,925	5,000	7,000	6,000	5,000	6,700	6,600	6,000	6,000	6,200	5,600	-
Éthiopie	1,815	1,590	1,880	1,543	0,850	1,875	1,875	1,558	1,550	1,750	1,890	-
Burkina Faso	1,450	1,450	1,450	1,438	1,100	1,450	1,450	1,400	1,620	1,620	1,620	-
RENDEMENTS (en tonnes / hectare)												
Afrique subsaharienne	0,905	0,872	0,938	0,893	1,231	1,112	1,052	1,150	1,008	1,152	1,011	-
dont – Éthiopie	1,052	0,711	0,904	1,185	3,294	1,773	1,723	1,681	1,345	1,551	1,693	-
Nigeria	1,156	1,163	1,329	1,389	1,438	1,419	1,351	1,486	1,533	1,539	1,357	-
Burkina Faso	0,826	0,869	1,048	0,973	1,636	1,241	1,241	1,286	1,111	1,204	0,988	-
Soudan	0,754	0,586	0,741	0,450	0,840	0,776	0,682	0,783	0,438	0,832	0,536	-
PRODUCTION (en millions de tonnes)												
Afrique subsaharienne	21,033	18,967	23,244	21,650	25,094	26,889	25,623	26,900	24,489	26,1	23,3	23,4
dont – Nigeria	7,800	7,850	9,000	10,000	10,500	10,500	10,000	11,000	11,500	9,0	8,5	6,9
Soudan	4,470	2,930	5,190	2,700	4,200	5,200	4,500	4,700	2,630	5,2	3,0	3,8
Éthiopie	1,909	1,130	1,700	1,828	2,800	3,325	3,230	2,619	2,084	2,7	3,2	3,7
Burkina Faso	1,197	1,260	1,520	1,399	1,800	1,800	1,800	1,800	1,800	2,0	1,6	1,8
IMPORTATIONS (en millions de tonnes)												
Total Monde *	6,905	5,581	6,488	5,720	5,674	4,588	9,249	6,808	6,298	6,333	4,629	7,483
dont – Éthiopie	-	-	-	-	-	-	-	-	0,124	0,045	-	0,010
Soudan	0,033	0,065	0,032	0,174	0,248	0,357	0,270	0,279	0,358	0,233	0,187	0,110
EXPORTATIONS (en millions de tonnes)												
Argentine	0,254	0,535	0,253	0,173	0,310	0,561	1,094	0,889	1,318	1,862	1,595	2,550
États-Unis	5,805	4,670	5,179	4,847	5,073	3,798	7,113	4,233	4,298	3,775	1,772	2,110
Australie	0,586	0,151	0,289	0,514	0,173	0,046	0,268	1,370	0,487	0,554	1,097	1,350

* Les grands importateurs mondiaux de sorgho sont le Mexique, puis le Japon, suivis du Chili, la Colombie et, selon les années, l'Union européenne.

Tableau C
MILS*

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	SURFACES (en millions d'hectares)											
Afrique de l'Ouest	14,777	14,664	13,402	14,514	15,175	14,295	14,937	15,509	15,486	16,581	14,942	15,748
	RENDEMENTS (en hectogrammes / hectare)											
Afrique de l'Ouest	7 574	7 088	8 076	7 683	8 375	8 133	9 066	9 212	9 055	10 105	7 707	7 680
	PRODUCTION (en tonnes)											
Afrique de l'Ouest	11,192	10,393	10,824	11,151	12,709	11,626	13,542	14,287	14,024	16,756	11,516	12,095

FONIO**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	SURFACES (en millions d'hectares)											
Afrique de l'Ouest	0,361	0,370	0,396	0,412	0,415	0,440	0,479	0,458	0,414	0,446	0,517	0,601
	RENDEMENTS (en hectogrammes / hectare)											
Afrique de l'Ouest	7 080	8 560	7 876	7 645	7 886	7 602	7 693	7 986	8 967	10 734	9 228	8 796
	PRODUCTION (en tonnes)											
Afrique de l'Ouest	0,256	0,317	0,312	0,315	0,327	0,335	0,368	0,366	0,372	0,478	0,477	0,529

* Mils : céréales à petits grains comprenant un grand nombre d'espèces botaniques différentes. Obtenues par l'acclimatation de graminées africaines sauvages de la vallée du Nil et du Sahel, les mils ont ensuite été introduits en Chine et en Inde. Ils supportent la sécheresse et ont de petits grains très nourrissants et faciles à stocker. Ils sont utilisés localement en alimentation humaine et animale. Dans toutes les zones où ils sont cultivés, les mils sont utilisés pour la fabrication de bières traditionnelles.

** Fonio : céréale secondaire n'ayant d'importance qu'en Afrique de l'Ouest où elle est consommée à la place du riz durant les famines. Les graines sont préparées par cuisson à la vapeur du grain entier. *Digitaria* spp. : fonio (*D. exilis*) fonio noir (*D. iburua*).

Tableau D

RACINES ET TUBERCULES (millions de tonnes)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	AFRIQUE DE L'OUEST											
PRODUCTION TOTALE	88,219	92,517	93,147	94,918	100,468	106,328	111,432	116,947	125,516	117,446	128,111	112,992
dont – Manioc	46,219	47,142	47,152	48,428	51,052	54,556	56,631	59,265	63,249	62,217	66,101	58,670
Ignames	34,144	35,979	36,511	36,899	39,108	41,087	43,710	45,868	49,588	44,049	49,193	43,449
Patates douce	2,054	2,974	3,065	3,093	3,305	3,445	3,600	3,941	4,308	3,416	4,314	3,667
Pomme de terre	0,195	0,649	0,681	0,683	0,734	0,795	0,820	0,891	1,005	0,838	1,169	0,998
Autres racines et tubercules	5,607	5,773	5,738	5,815	6,269	6,445	6,671	6,982	7,366	6,926	7,334	6,208

Source / Tableaux C et D : FaoStat